

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 021/2025

OBJET : AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES - Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire le 01 mai 2025 à l'occasion de la brocante organisée par l'association Histoire et collection.

La MAIRE de CHAUCONIN-NEUFMONTIERS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-4,

VU les articles L.3321-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté préfectoral 2014 DSCS DB 104 du 31 mars 2014 fixant les horaires des débits de boissons et restaurants,

VU la demande présentée en date du 11 février 2025 par l'association Histoire et collection représentée par M. GROSS Didier, Président, en vue d'être autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire le 01 mai 2025 dans le cadre d'une brocante.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} :

L'association Histoire et collection de Chauconin-Neufmontiers représentée par M. GROSS Didier, Président est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire à Chauconin-Neufmontiers (77124) le 01 mai 2025 à l'occasion d'une brocante qui se déroulera place de la Mairie et ses alentours.

ARTICLE 2 :

La présente autorisation est délivrée pour le 1^{er} et le 3^{ème} groupe de boissons (boissons non alcoolisées, boissons fermentées non distillées et vins doux naturels).

La présente autorisation est délivrée pour la brocante du 01 mai 2025 de 6h00 à 17h00.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN (77000) – 43, rue du Général de Gaulle dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Le commissariat de police de Meaux
- L'association Histoire et collection

Fait à CHAUCONIN-NEUFMONTIERS, le 11 février 2025.

La Maire,
Marie Leal

